



# Maison de la *Laïcité* Morlanwelz

**Le Courrier Laïque**  
**N°177 octobre 2019**

**P.3**



**DIMANCHE 6 OCTOBRE**  
PIÈCE DE THÉÂTRE  
«THE TRIAL»

**25 OCTOBRE > 8 NOVEMBRE**  
ÉVÉNEMENT LEO FERRÉ

**P.5**



## Dans ce numéro

Dimanche 6 octobre à 16h – Théâtre « <i>The Trial</i> » Entrée gratuite	P. 3
Présentation de l'événement Léo Ferré	P. 5
Vendredi 25 octobre : vernissage de l'expo de José Corrêa avec exposé de l'artiste	P. 6
Jeudi 31 octobre : Conférence-débat « <i>Sans dieu, ni maître, l'anarchie serait-elle : l'expresssion du désordre ou l'ordre suprême de la liberté ?</i> »	P. 7
Programme de notre atelier consacré à la sécurité informatique	P. 8
Liberté et déterminisme : Echos de la conférence du 5 septembre	P. 9
50 ans de Laïcité et de la signature des statuts du Centre d'Action Laïque	P.10
Jeudis 3 et 23 octobre : atelier d'art floral	P. 13
Lundis 7 et 28 octobre : atelier d'aquarelle	P.13
Féminicide ? un homicide particulier	P.14
A vos agendas : activités de novembre	P.18
Présentation du film du 21 octobre « <i>Ciel d'octobre</i> »	P.19
Lundi 21 octobre « Les lundis du Préau » - 12h30 : repas - Projection du film « <i>Ciel d'octobre</i> »	P.20

Accueil – Sophie Bultot 064/44 23 26

Mail : [laicite.mlz@hotmail.com](mailto:laicite.mlz@hotmail.com)

Site internet : [www.morlanwelzlaicite.be](http://www.morlanwelzlaicite.be)

Contact président Yvan Nicaise : 0478/392796

Mail : [yvnicaise41@gmail.com](mailto:yvnicaise41@gmail.com)

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, le CAL-Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux. Les activités payantes que nous organisons nous permettent de disposer des sommes qui peuvent équilibrer notre budget.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous. Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.



**Maison de la Laïcité**  
Morlanwelz

**ENTREE GRATUITE**

# THE TRIAL

*Le procès d'un professeur jugé pour avoir enseigné que l'Homme descend du singe*



**Pièce de théâtre de Jean-Luc Piérart**  
**Interprétée par la troupe Atome Théâtre**

**DIMANCHE 6 OCTOBRE A 16H**

A la Maison de la Laïcité - Place Albert 1er, 16 A - 7140 Morlanwelz

**Réservations au 064/44.23.26**



Une initiative de la Fédération  
des Maisons de la Laïcité du Hainaut

Editeur responsable : Yvan Nicaise - Place Albert 1er, 16 A - 7140 Morlanwelz

**Dimanche 6 octobre à 16 heures**  
**THE TRIAL**  
**de Jean-Luc Piérart, auteur et metteur en scène**

Avec Martine Courtois - Chloé Delplancq - Noémie Delplancq – Céline Delsine  
Patricia Poleyn – Yves Delplancq – Julien Giot – Renaud Lebrun

### Résumé de l'intrigue :

Juillet 1925, l'Amérique est conviée par la presse à assister à ce qui restera sans doute le procès le plus surprenant du siècle : John Thomas Scopes, professeur de sciences naturelles à Dayton, dans le Tennessee, est jugé pour avoir enseigné, aux écoliers de la ville, que " l'homme descend du singe ".

Or, depuis 1920, des traditionalistes protestants ont fait campagne aux Etats-Unis pour éliminer des programmes scolaires la théorie " anti-biblique et anti-chrétienne " de Darwin. En mars 1925, la législature du Tennessee a voté une loi allant dans ce sens. Scopes en sera la victime. Au-delà de ses allures de cirque, le procès Scopes soulève un certain nombre de questions qui continuent à nous interpeller : dans un système démocratique, comment faut-il résoudre le conflit entre la science et les croyances populaires traditionnelles ? Que faut-il enseigner dans les écoles publiques.

La vérité scientifique ou un mythe collectif jugé indispensable à la cohésion sociale de la communauté ? Ces questions restent d'autant plus actuelles que depuis quelques années, les initiatives se multiplient aux Etats-Unis pour introduire le doute sur la théorie de l'évolution et la Turquie l'a supprimée de ses programmes scolaires.

### **Pourquoi avoir écrit cette pièce ?**

*Ce que nous dit son auteur*

Lorsqu'il y a plusieurs années, j'ai écrit cette pièce, mon intention était de relater un procès qui s'était déroulé il y presque un siècle et qui mettait en évidence l'intolérance religieuse qui régnait alors aux USA. Je croyais parler d'une époque révolue qui ne risquait pas de repointer son nez de sitôt. Hélas, l'actualité récente m'a donné tort et, partout dans le monde, au nom d'une religion, l'intolérance refait surface en s'opposant farouchement à l'histoire avec un grand H ou à la science, si ce n'est pas aux deux à la fois. Si le récit se passe en 1925 dans une ville protestante, il n'est pas dans mes intentions de fustiger une religion au profit d'une autre mais bien de renvoyer dos à dos celles qui prêchent la haine et l'intolérance.

## Du 25 octobre au 8 novembre

# Venez participer à l'événement Léo Ferré

Une organisation de la régionale du CAL Picardie Laïque,  
des Maisons de la Laïcité de Morlanwelz et de Chapelle-lez- Herlaimont et  
de la bibliothèque communale de Morlanwelz

### Léo Ferré, entre poésie et anarchisme



Il reste un modèle pour toutes les générations éprises d'amour, de vie et de révolte.

Lui, l'amoureux des mots et des belles plumes !

L'artiste a marqué nos vies, avec ses chansons bien sûr, mais aussi ses coups de gueule, ses envolées avec ses mots qui jaillissaient, dégoulinant d'amour et d'anarchie, pas celle que les puritains craignent, celle

de la révolte salutaire contre l'égoïsme et la connerie.

C'était tout ça l'ami Léo... Un cri d'amour et d'indignation permanente derrière une plume d'une qualité inégalée.

Considéré comme l'un des plus grands poètes du XXe siècle, il occupe une place centrale dans la chanson française avec des textes où se mélangent argot et lyrisme. Il chante aussi les poètes classiques comme Verlaine, Rimbaud, Apollinaire, Baudelaire...

Grâce à ce cycle, on pourra (re)découvrir les diverses facettes de l'artiste, de l'homme, de l'écorché vif. Et aussi, questionner le monde tel qu'il est et tel qu'il devrait être...

**Présentation rédigée par le CAL Picardie Laïque**

### Quatre dates – Quatre événements gratuits

#### **Vendredi 25 octobre à 19h30**

Vernissage de l'exposition de José Corrêa avec un exposé de l'artiste et la réalisation d'une œuvre en direct (ML de Morlanwelz)

#### **Jedi 31 octobre à 19h30**

Conférence-débat « *Sans dieu, ni maître, l'anarchie serait-elle : l'expression du désordre ou l'ordre suprême de la liberté ?* » (ML de Morlanwelz)

#### **Mardi 5 novembre à 19h30**

Soirée littéraire - textes et poésies (ML de Morlanwelz)

#### **Vendredi 8 novembre à 20 h00**

Soirée musicale de clôture (ML et Centre Culturel de Chapelle-lez-Herlaimont)

**Plus d'infos dans les pages suivantes et dans le folder à votre disposition**

**à la Maison de la Laïcité de Morlanwelz**

## [25.10 - 07.11.2019] EXPOSITION - JOSÉ CORRÉA



Peintre, illustrateur et écrivain français, José Corrêa commence par dessiner pour la revue Fiction, puis réalise de nombreuses affiches ou portraits d'écrivains : Miller, Camus, Giono, Maupassant... et de musiciens : Lionel Hampton, Barney Wilen, Léo Ferré, Brassens. Il se distingue particulièrement comme illustrateur de nombreux ouvrages dont certains sur des textes dont il est l'auteur.

**Vernissage de l'exposition de José Corrêa à la ML de Morlanwelz avec un exposé de l'artiste et ami de Léo Ferré qui réalisera une œuvre en direct.**

**Vernissage : 25.10.2019 - 19h30**

**Exposition : 25.10.19 - 07.11.19 - Maison de la Laïcité de Morlanwelz**

**Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12 h00 et de 13h00 à 16h30**

## [31.10.2019] CONFÉRENCE / DÉBAT



***Sans dieu, ni maître, l'anarchie serait-elle : l'expression du désordre ou l'ordre suprême de la liberté ?***

Avec Jean-Michel Dufays – Professeur d'Histoire et de Philosophie à la Haute Ecole Bruxelles-Brabant au Département des sciences psychologiques et de l'éducation – et René Berthier représentant de la Fédération Anarchiste.

Événement gratuit

**31.10.2019 - 19h30 - Maison de la Laïcité de Morlanwelz**



## Événements Léo Ferré

La soirée littéraire du vendredi 5 novembre et la soirée musicale du 8 novembre reprises dans le folder seront évoquées dans le courrier laïque de novembre 2019



### Programme de notre atelier consacré à la sécurité

Comme communiqué dans le Courrier Laïque du mois de septembre, la Maison de la Laïcité organisera un atelier dédié à la cybersécurité, en partenariat avec les Femmes Prévoyantes Socialistes – Centre-Soignies.

Le programme, présenté lors de la réunion d'information du 18 septembre dernier – pour ceux qui n'auraient malheureusement pas pu être présents - est le suivant :

- 1) 02 octobre : Sécuriser son ordinateur : quel antivirus choisir ? Quel antivirus installer ? A quels programmes puis-je me fier ?
- 2) 16 octobre : Sécuriser internet : mon Wi-Fi est-il partagé ? A quoi servent les cookies, ? Peut-on s'en débarrasser ? Que faire du courrier indésirable sur la boîte mail ?
- 3) 30 octobre : Protéger sa vie privée sur les réseaux sociaux et débusquer les fake news.
- 4) 13 novembre : Comment stocker ses données en toute sécurité sur un cloud ? Les paiements en ligne sont-ils sans risque ?
- 5) 27 novembre : Comment sécuriser ses données sur un smartphone ? Que faire en cas de vol/perte/revente ?

Les séances auront lieu de 17h à 19h et la participation est fixée à 5 euros par séance.

Pour une question d'organisation, nous vous demandons de vous inscrire à la Maison de la Laïcité auprès de notre permanente Sophie au plus tard une semaine avant chaque séance.

**Sophie Bultot**



## Liberté et déterminisme

### Echos de la conférence du 5 septembre



Axel Cleeremans, choisi par les soins de Jean-Paul Renier, avait déplacé des foules ce cinq septembre dernier. 120 personnes ont, semble-t-il, été titillées par le thème qui a été abordé ce soir-là : quelle place les neurosciences cognitives laissent-elles à notre libre-arbitre ?

Ce professeur passionné – qui peine d’ailleurs à quitter son bureau y compris lors de ses congés – nous a montré à toutes et tous à quel point le cerveau est un organe fascinant et sans doute l’objet le plus complexe de l’univers.

Il a dressé au public le topo d’expériences et découvertes à ce sujet, plus captivantes les unes que les autres. Qu’est-ce qui nous différencie d’une plante ou encore d’un robot ? Comment le cerveau produit-il cette expérience subjective que l’on a du monde, cette conscience ? En d’autres termes, comment l’activité de nos neurones élabore-t-elle nos pensées ? Vient ensuite le volet du déterminisme neuronal : notre état mental découle-t-il exclusivement d’un état cérébral ? Notre capacité de faire nos propres choix ne serait-elle alors qu’illusoire ?

Les interrogations étaient très diverses lors du débat post-conférence : quelle efficacité pour l’hypnose ou la méditation ? Les publicitaires exploitent-ils les progrès neuroscientifiques pour mieux nous bernier ?

Les participants n’ont pu que partager la certitude de notre conférencier : le cerveau est un champ de recherche qui a encore un grand avenir devant lui.

**Sophie Bultot**



**50 ANS**  
de Laïcité

1969 2019

10 11 12 13 OCT 2019

LA CITE MIROIR SAUVENIERE LIEGE

Depuis 50 ans, le Centre d'Action Laïque est le fer de lance, en Belgique, de la défense et de la promotion de la laïcité comme principe humaniste. Pour fêter ce cinquantenaire, les **10, 11, 12 et 13 octobre** prochain, le mouvement laïque vous donne **rendez-vous à Liège** pour quatre journées de **débats**, de **spectacles**, de **concerts** et d'**exposition**. Ces moments seront l'occasion de confronter notre histoire avec nos réalités et nos combats actuels pour favoriser l'émergence d'une société plus juste, plus progressiste et plus fraternelle en prenant en compte les réalités européennes et mondiales.

**Infos et réservations : [50ans.laicite.be](http://50ans.laicite.be)**



## Le 29 mars 2019 marque le cinquantième anniversaire de la signature des statuts du Centre d'Action Laïque

Il y a 50 ans, en effet, une douzaine d'associations laïques se fédéraient autour d'un objectif commun : défendre et promouvoir la laïcité en Belgique.

Ces associations s'étaient progressivement faites à l'idée qu'elles ne pourraient atteindre leurs divers objectifs qu'en se rassemblant au sein d'une institution commune qui fut dénommée Centre d'Action Laïque (CAL).

Reconnu en 1981 comme coordinateur de la laïcité belge francophone, le Centre d'Action Laïque compte aujourd'hui pas moins de 32 associations constitutives et 7 régionales, regroupant elles-mêmes **plus de 300 associations locales** dont la Maison de la Laïcité de Morlanwelz.

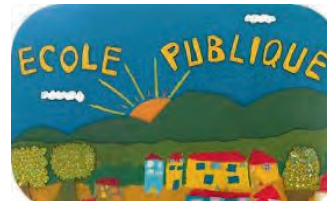
Au fil des ans, la laïcité s'est organisée en tant que mouvement d'éducation permanente, de défense et de représentation de la communauté non confessionnelle pour revendiquer la séparation de l'Église et de l'État.

Aujourd'hui, le Centre d'Action Laïque est le fer de lance de la défense et de promotion de la **laïcité** comme principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse. Un principe qui oblige l'État de droit à assurer l'égalité, la solidarité et l'émancipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre examen. (Art.4 des statuts)

### **Des combats laïques lancés bien avant la reconnaissance des statuts du CAL**

Notre pays, comme la quasi-totalité de l'Europe actuelle était marqué par l'omniprésence de la religion, de régimes où la religion était structurante et faisait partie intégrante du fonctionnement social et moral.

Parmi les combats laïques des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, on trouve la conquête du suffrage universel, la sécularisation du droit et de la vie publique, la revendication d'une école publique, neutre, gratuite et obligatoire.



N'oubliez pas que la déclaration des droits de l'homme est une conquête contre la tradition cléricale chrétienne en affirmant le droit d'avoir une religion ou pas. (Article 18 : Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ...)

N'oublions pas qu'il fut un temps où avortement et contraception étaient condamnables. L'histoire nous apprend qu'en 1864, le gouvernement libéral de l'époque a fait voter une loi condamnant l'avortement et la contraception « *pour atteinte à l'ordre des familles et à la moralité publique* ».

### **Les combats laïques menés ces cinquante dernières années.**

Parmi ces combats, car il s'agit bien de combats au sens noble du terme, la majorité d'entre eux sont la suite logique de l'engagement de nos aînés à concrétiser nos concepts de liberté, d'égalité et de solidarité dans tous les domaines de la société.

La tâche est longue et les champs d'action sont vastes.

Citons : la défense et la promotion de la laïcité, l'assistance morale, les cérémonies,

l'enseignement (promotion de l'enseignement officiel, réseau unique, cours de morale, de philosophie et de citoyenneté), l'euthanasie, l'avortement, le financement des cultes et de la laïcité, l'interculturalité, la lutte contre le

racisme et la xénophobie, le respect des minorités, l'égalité femmes/hommes, la lutte contre l'extrême droite, contre l'enfermement, la lutte contre la précarité et pour la dignité.



### **La laïcité, c'est aussi la prise de conscience des réalités sociétales.**

Elle n'est pas un mouvement politique mais n'est pas pour autant apolitique car toutes décisions prises dans les domaines éthiques, dans l'éducation, dans le respect des convictions philosophiques ou religieuses, dans l'environnement, dans l'économie, influent autant sur notre vie actuelle que sur celle de la génération montante.

Dans la société fragmentée que nous connaissons, les combats laïques sont plus nécessaires que jamais. La laïcité est une condition essentielle d'un vivre ensemble harmonieux et émancipateur.

### **Commémorer les 50 ans du CAL, c'est marquer notre présence engagée**

Pour cela, l'année 2019 est jalonnée d'activités labellisées « 50<sup>ème</sup> » qui se déroulent sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles : publications, expositions, conférences, rencontres thématiques, activités culturelles et festives...

Notre régionale du CAL Picardie Laïque y a participé au travers du Festival « HumaniCité » des 23, 24 et 25 mai derniers organisé à La Louvière.

Le point d'orgue est programmé du 11 au 14 octobre 2019 à Liège, à la Cité Miroir, pour 4 journées consacrées à la **liberté**, à l'**égalité**, à la **solidarité** et à la **laïcité de demain**, avec des rencontres, des conférences, des débats mais également des moments de réjouissances : concerts, spectacles, drinks et banquet des 50 ans.

Les 4 journées à Liège sont ouvertes à tous, à condition de s'inscrire à l'une ou l'autre des activités proposées.

**Infos et réservations sur le site : [50ans.laicite.be](http://50ans.laicite.be)**

**Yvan Nicaise**

## **Jeudi 3 et 23 octobre : atelier d'art floral**



A la floraison d'été succède l'arrière-saison et ses fleurs aux tons pastel, l'occasion de créer de nouveaux montages.

Il est toujours possible de rejoindre les participants à cet atelier qui se déroule de 10 à 12 heures ou de 13 à 15 heures selon le groupe. N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité :

064/44.23.26

Participation : 16 €, fleurs et café compris.

Prochaines dates : 14 et 28 novembre.

**Marie-Christine Cuchet**

## **Lundis 7 et 28 octobre : atelier d'aquarelle**



Après que les participants habituels se soient réunis spontanément durant la période de vacances pour partager leur créativité, nous reprenons les fréquences de cet atelier deux fois par mois.

Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30. La participation est de 5 € par séance, papier spécial et café compris et... la petite friandise inattendue.

Prochaines dates : 11 et 25 novembre.

**Anne-Marie André**

## Féminicide ? : un homicide particulier

Un homicide est l'action de tuer un autre être humain, qu'elle soit volontaire ou non. Lorsque l'acte est intentionnel, il est généralement qualifié de meurtre, et d'assassinat si en plus il est prémédité. (Wikipédia)

Inventé par l'auteure sud-africaine Diana E.H. Russell en 1976, le terme « **féminicide** » est, pour l'Organisation Mondiale de la Santé, un "homicide volontaire d'une femme, au simple motif qu'elle est de sexe féminin".



Un **féminicide** (ou fémicide, gynécide, gynocide) est donc le meurtre d'une ou de plusieurs femmes ou filles parce qu'on a décidé de la ou les tuer en raison de leur condition de femme. Il s'agit d'un crime de genre, misogynie, de haine contre les femmes.

Le féminicide "*concerne entre autres la lapidation des femmes, ce qu'on appelle des crimes d'honneur, le fait de tuer sa femme parce qu'elle veut partir/a souri au voisin/s'habille trop court/et toute autre excellente raison trouvée pour expliquer le meurtre de sa femme car elle ne s'est pas comportée comme la société sexiste le lui a enseigné*".

En Chine, beaucoup de nouvelles-nées ont été tuées à la naissance à cause de la politique de l'enfant unique.

Il existe aussi des "féminicides liés à la dot", comme en Inde par exemple. De jeunes mariées sont tuées par des membres de leur belle-famille en raison d'une dot insuffisante. Une Indienne est assassinée pour cette raison toutes les heures.

65% des femmes retrouvées assassinées avaient déposé plainte pour violence. Rien qu'entre 2012 et 2013, on estime à près de 4000 le nombre de victimes au Mexique. Au Honduras, 4 000 femmes ont été assassinées entre 2002 et 2013. Au Canada, le 6 décembre 1989, 14 femmes ont été abattues à l'Ecole polytechnique de l'Université de Montréal, pour le simple fait qu'elles étaient des femmes...

Plus de la moitié des féminicides se produisent en Amérique latine.

Selon l'ONU, le Pérou, où l'on recense en moyenne 10 féminicides par mois, se situe à la troisième place (derrière l'Éthiopie et le Bangladesh) de l'indice



mondial des violences sexuelles faites aux femmes par leur partenaire.

La poétesse mexicaine d'origine amérindienne, Susana Chávez, fut la première, en 1995, à prononcer cette phrase : "*Pas une femme de moins, pas une morte de plus*", qui faisait référence aux féminicides commis à Ciudad Juárez et dans tout le Mexique. Cette militante infatigable des droits des femmes devint à son tour "une morte de plus" : son cadavre fut retrouvé en 2011 dans une fosse, la tête recouverte d'un sac plastique et une main coupée. Susana Chávez est devenue une source d'inspiration. Sa célèbre phrase a inspiré #NiUnaMenos, le slogan des mouvements de lutte contre les féminicides en Amérique latine, désormais décliné à travers le monde.

Oui mais, savez-vous qu'en France, une femme meurt sous les coups d'un conjoint ou ex-compagnon tous les deux jours et demi. Elles sont déjà 101 depuis le début de cette année. En Belgique, 17 féminicides ont été perpétrés depuis le mois de janvier 2019, 37 sur toute l'année 2018 et 41 en 2017.

### Et les politiques ?

En 2016, la Belgique a ratifié la **Convention d'Istanbul, premier texte international contraignant** en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Mais 80 % des articles de la Convention sont peu, mal ou pas du tout réalisés chez nous.

Le terme féminicide est inscrit dans le code pénal de plusieurs pays d'Amérique latine : la Bolivie, l'Argentine, le Chili, le Costa Rica, la Colombie, le Salvador, le Guatemala, le Mexique, le Honduras et le Pérou. En Europe les crimes de féminicides sont reconnus en Espagne depuis 2004 et en Italie depuis 2013.

En Europe ? En 2007, la commission des droits des femmes au Parlement européen recommandait aux États membres de "qualifier juridiquement de féminicide tout meurtre de femme fondé sur le genre et d'élaborer un cadre juridique visant à éradiquer ce phénomène". En 2013, le Parlement européen adopte une résolution utilisant l'expression de "généricide". (Résolution du Parlement européen du 8 octobre 2013 sur le généricide)

### Le modèle espagnol

L'Espagne est un exemple en la matière car elle a réussi à mettre en œuvre une politique efficace de lutte contre les violences faites aux femmes. Là-bas, le mot "féminicide" est entré dans le code pénal. L'usage du bracelet électronique a été étendu aux conjoints violents. Et surtout, des tribunaux spécialisés ont été créés et permettent une justice accélérée.



Des procédures qui ont porté leurs fruits : 47 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint ou de leur ex en 2018 en Espagne, contre 71 en 2003.

*"En Belgique, la lenteur de la justice est effarante comparée aux résultats espagnols", observe Maria Miguel-Sierra. On estime que 70% des plaintes pour violences conjugales sont classées sans suite chez nous. Pourtant, "il y a énormément d'initiatives qui sont prises à tout niveau : la justice, la police, le secteur associatif, les régions, communes,*



*provinces, répond Christian De Valkeneer, mais il y a un problème de coordination".* Quatre plaintes pour violences avaient été déjà introduites par Isabelle Rechtem, 44 ans, avant d'être abattue par son ex-compagnon, qui lui a tiré deux balles dans la tête lors d'une fête à Chapelle-lez-Herlaimont.

Un nouveau plan d'action national de lutte contre les violences faites aux femmes est en cours d'élaboration sous le pilotage de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et « prévu » pour la période 2020-2024. D'aucunes ont le temps d'en mourir !

Le **numéro gratuit 0800 98 100** permet une écoute anonyme et un soutien aux victimes d'agression sexuelle mais également à toute personne concernée par cette problématique.

Les féminicides ont lieu dans un contexte de violence global lié au système patriarcal. Trois plaintes pour viols ont été recensées au festival de Dour. Ils relèvent d'une même violence à l'égard des femmes. La police a diffusé ses "bons conseils" : "ne rester qu'avec des personnes de son entourage, ne pas suivre d'inconnus dans une tente et se montrer prudente avec les consommations offertes". Ce qui revient à faire peser toute la responsabilité sur les victimes, sans s'adresser aux agresseurs potentiels.

### **Alors ?**

Alors, enfin on en parle, oui ça rabâche les oreilles mais pendant des siècles, on s'est tus, hommes et femmes. Ras le bol du bruit ? ... Il y a un ministère, la journée des droits des femmes, des quotas... Oui mais, notre civilisation est basée sur le pouvoir des hommes, la peur des compétences des femmes et le besoin de les soumettre, oui encore actuellement, peut-être pas vous, croyez-vous ?





Certes, ce sont des laïques qui ont fait avancer les choses, promu la liberté de la femme à disposer de son corps. Pourtant, l'image de la femme objet est en recrudescence, regardez les publicités pour vous en convaincre. Pourtant la femme libérée fait peur, celle qui pense et ose s'affirmer, l'homme a du mal à la cerner, à l'approcher, à lui parler d'égal à égale. Salaires

et postes inférieurs, vous connaissez Mesdames. L'accès au vote, au compte en banque sans demander l'autorisation de votre mari, le droit à la pilule contraceptive sont quelques exemples des jalons qu'il a fallu gravir.

La femme ne demande pas le pouvoir et la soumission de l'homme. Elle demande à être considérée pour ce qu'elle est avec sa richesse, sa créativité, son intelligence, sans écraser quiconque. Cela se paie parfois de sa vie. En Europe comme de par le monde.

**Ensemble, dépassons cette prise de conscience !**

**Dominique Patte,**

Sur base des sources de septembre 2019 suivantes :

<https://www.moustique.be/24214/les-chiffres-inquietants-du-feminicide-en-belgique>

<https://information.tv5monde.com/terriennes/qu-est-ce-qu-un-feminicide-definition-et-origines-309677> (Isabelle Mourgere)

<https://plus.lesoir.be/244690/article/2019-08-30/violences-conjugales-pourquoi-le-terme-feminicide-nexiste-pas-dans-le-code-penal>

<http://www.slate.fr/dossier/77457/feminicide>

<http://www.slate.fr/story/147429/mourir-parce-quon-est-une-femme>

[https://www.rtb.be/info/societe/detail\\_la-belgique-a-t-elle-besoin-de-son-grenelle-des-violences-conjugales?id=10307238](https://www.rtb.be/info/societe/detail_la-belgique-a-t-elle-besoin-de-son-grenelle-des-violences-conjugales?id=10307238)

<http://stopfeminicide.blogspot.com/>

<https://www.facebook.com/StopFeminicideBelgium/>

#stopfeminicide #violencesfaitesauxfemmes #onnetuejamaisparamour #niunamenos #nonunadimeno

*« Mieux on nomme, plus on identifie les racines de la violence,  
mieux on peut lutter contre elle. »*

**Muriel Salmona, psychiatre (Huffpost.fr)**

## A vos agendas

### Mardi 5 novembre à 19h30

Soirée littéraire autour de la poésie et des textes de Léo Ferré  
En partenariat avec la bibliothèque de Morlanwelz

### Jeudi 7 novembre à 19h30

Ciné-débats « Green Book- Sur les traces du Sud » de Peter Farrelly

### Vendredi 8 novembre à 20 h.

Soirée musicale de clôture autour des chansons de Léo Ferré  
En collaboration avec la Maison de la Laïcité de Chapelle-lez-Herlaimont  
Lieu : Centre Culturel de Chapelle-lez – Herlaimont

### Vendredi 15 novembre à 20h

17<sup>ème</sup> soirée jazz avec le band « Four Brother »  
Avec la participation de Chris Simon au chant

### [05.11.2019] LA POÉSIE, CE CRI ESSENTIEL ! SOIRÉE LITTÉRAIRE



Cette soirée sera donc dédiée à la poésie, avec comme pierre angulaire, la popularisation des grands poètes des siècles passés par Léo Ferré via ses mises en musiques magistrales. Nous en profiterons également pour aborder la vitalité de la poésie contemporaine et observer cet univers artistique singulier.

Avec la participation de Milady Renoir, Aurélien Dony, Jérémie Tholomé, Eglantine Lebacqz, Aurélie Willems, Jacqueline Boitte et Danile Brebier Chif.

En partenariat avec la Bibliothèque de Morlanwelz.

05.11.2019 - 19h30 - Maison de la Laïcité de Morlanwelz

### [08.11.2019] GRANDE SOIRÉE MUSICALE AUTOUR DES CHANSONS DE LÉO FERRÉ



« C'est l'homme... », spectacle composé de textes et de chansons du répertoire de Léo Ferré par Alain Rodot (guitare & chant) et Claude Minot (accordéoniste).

« Entre la Mer et le Spectacle... » de Christiane Courvoisier et ses musiciens : piano et contrebasse.

Au Centre Culturel de Chapelle-lez-Herlaimont, en partenariat avec la Maison de la Laïcité de Chapelle et le Centre Culturel.

08.11.2019 - 20h00 - Centre culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont



**21 octobre : Les Lundis du Préau  
« Ciel d'octobre »  
Un film pétillant et plein d'humour**

Ce film américain, inspiré d'une histoire vraie, est tiré du roman d'Homer Hickam, adaptation de *Rocket Boys*.

Les thèmes de l'amitié, de la relation père/fils, de la volonté de réaliser ses rêves malgré de nombreux obstacles, sont traités magistralement par son

**réalisateur Joé Johnston.**

### **Présentation**

L'action se situe à Coalwood, une cité minière de la Virginie-Occidentale.

Le 4 octobre 1957, l'Union soviétique parvient à lancer dans l'espace le premier satellite de l'histoire, baptisé Spoutnik, et à le mettre en orbite autour de la Terre. Comme des millions d'Américains ce soir-là, Homer Hickam, 14 ans, fils d'un responsable de la mine, suit des yeux l'étrange point lumineux qui se déplace dans le ciel obscurci.

Bravant l'autorité paternelle, encouragé discrètement par miss Riley, l'une de ses professeurs, il va, avec une poignée d'amis, tenter de construire, avec beaucoup d'astuces et d'obstination, la première fusée vers l'espace.

**Va-t-il réussir ?**

**Cela marquera-il sa future carrière ?**

**Vous le découvrirez en assistant à cette projection.**

**Yvan Nicaise**

## **Parrainage Laïque**



Le 14 septembre, nous avons eu le plaisir d'organiser, en collaboration avec la maman, le parrainage de Lorénzo Wattin, né le 22 septembre 2018.

Lorénzo est le fils de Madame Mégane Wattin. Les parrains et marraines sont Monsieur Myke Taelman et Madame Virgine Martin. Nos vœux de bonheur accompagnent Lorénzo tout le long de sa vie.

**Lundi 21 octobre à 12h30**  
**Repas mensuel suivi de la projection**  
**« Ciel d'octobre »**  
**Tiré d'une incroyable histoire vraie**

**Infos en page 19**

Beaucoup de nos membres et sympathisants participent à notre repas mensuel qui précède la conférence, la projection ou l'animation de 14h15.

Rappelons que chacun a le choix, soit :

- de participer au repas convivial à 12h30 : **15 €**
- de participer à l'activité de l'après-midi (qui comprend toujours le goûter) : **4 €**
- de participer au repas et à l'activité de l'après-midi (goûter compris) : **19 €**

La plupart des personnes apprécient la formule combinée qui associe gastronomie et détente.



**Au menu**

**Tajine de poulet – légumes**

**Dessert – Café**

**15 €**

Il est indispensable de **réserver** le repas et/ou l'activité **au plus tard le mercredi 16 octobre**.  
Le paiement fait office de réservation à la Maison de la Laïcité ou au Compte n° BE76 0682 1971 1895

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise  
Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)